

L'organe de lutte contre le harcèlement a prouvé sa raison d'être au sein de l'administration vaudoise : succès du Bureau de l'égalité, Impact sera maintenu

Autor(en): **Rubin, Anne**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **L'Émilie : magazine socio-culturelles**

Band (Jahr): **[90] (2002)**

Heft 1460

PDF erstellt am: **25.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-282317>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Résultats d'enquête sur les comportements sanitaires des jeunes

Kilos et nicotine : adolescentes et image de soi

Une étude¹ menée par l'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies (ISPA) révèle que les jeunes filles qui se trouvent « trop grosses » sont nettement plus nombreuses à fumer que celles qui n'ont pas ce problème. Pour éviter les comportements de dépendance, les mesures de prévention et de promotion de la santé doivent prendre en compte ces deux réalités.

Les jeunes filles font partie des groupes de la population dont la consommation de tabac ne cesse d'augmenter fortement. Les professionnel-le-s de la santé s'inquiètent aussi du nombre de jeunes femmes souffrant de troubles alimentaires. Les manifestations extrêmes, tels que l'anorexie et la boulimie - qui concernent aussi de plus en plus les garçons - peuvent conduire à la mort. Tous les quatre ans, sous l'égide de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies (ISPA), à Lausanne, mène une enquête d'envergure sur les comportements sanitaires des écolier-e-s suisses âgé-e-s de 12 à 15 ans. Les résultats de la dernière étude mettent au jour la corrélation entre troubles alimentaires et le fait de fumer.

L'organe de lutte contre le harcèlement a prouvé sa raison d'être au sein de l'administration vaudoise

Succès du Bureau de l'égalité, Impact sera maintenu

Le groupe Impact, la structure de lutte contre le harcèlement au sein de l'administration cantonale vaudoise sera pérennisé. Suivant les recommandations d'une étude menée par l'Institut universitaire romand de santé au travail (IST), le Conseil d'Etat a annoncé sa décision le 11 janvier dernier. Cette cellule composée de six membres sera définitivement accessible aux 24 000 fonctionnaires vaudois-e-s.

ANNE RUBIN

Le Bureau de l'égalité vaudois a créé le groupe Impact pour lutter contre le harcèlement au sein de l'administration cantonale vaudoise en juin 1999, à la suite d'une étude menée au sein de l'Administration par l'Institut universitaire romand de santé au travail (IST). Cette enquête révélait qu'une personne sur trois estimait avoir été victime de harcèlement. Impact a traité jusqu'à décembre 2001 environ 900 cas, dont 248 ont abouti à des plaintes. Après investigation, une douzaine de cas de harcèlement psychologique ont été avérés. La médiation a été efficace dans les autres cas. Nicole Golay, cheffe du Bureau de l'égalité et responsable du groupe Impact, a d'ailleurs souligné que « le simple fait d'exposer ses problèmes clarifie la situation et donne

assez d'assurance pour se battre. Quand nous nous adressons à la personne mise en cause, elle se rend compte que son comportement a dépassé les limites acceptables et le réajuste la plupart du temps. »

Les chercheur-e-s de l'ISPA ont pu établir un lien évident entre une alimentation malsaine et la consommation d'alcool ou d'autres drogues. En effet, les amateurs de chips et autres frites boivent et fument en moyenne davantage que les personnes qui se nourrissent de manière équilibrée. Les réponses à la question concernant les problèmes de poids révèlent que les filles, surtout, qui se trouvent trop grosses sont deux fois plus nombreuses à fumer que leurs pairs qui se sentent bien dans leur peau. Holger Schmid, responsable de l'étude, explique cette tendance : « Les jeunes filles sont soumises à des pressions sociales et à des canons de beauté qui déterminent leur apparence et qui influent sur leur alimentation et leur rapport au poids. De là à croire que fumer permet de garder la ligne, il n'y a qu'un pas. » Selon, l'ISPA, si l'on veut sortir ces idées reçues de la tête des adolescentes, il est impératif de lier ces deux comportements nocifs pour la santé dans les programmes de prévention. ■

¹ « Alcool, tabac et cannabis dans la réalité quotidienne des 12-15 ans. Santé psychosociale et consommation de psychotropes par les écolières et les écoliers : faits et contextes », ISPA, 2001, Lausanne.

Le groupe Impact reste attaché au Département de l'économie de Jacqueline Maurer qui rappelle que « le mobbing ou le harcèlement a un coût réel important », chiffré à environ 30 000 francs annuels par personne. La mise en place de ce groupe est donc « un devoir légal, éthique et managérial », a-t-elle ajouté. La cellule est totalement indépendante afin d'assurer la protection de la personnalité des collaborateur-trice-s.

Fonctionnement affiné

Le rapport de l'IST sur Impact, positif dans l'ensemble, préconise toutefois de distinguer plus précisément la procédure informelle de l'investigation. La première permet désormais de s'adresser au groupe sans forme particulière. La seconde est devenue plus formaliste ; elle s'apparente à une instruction pénale, notamment en ce qui concerne le droit des parties (accès au dossier, demande de complément d'enquête ainsi que consultation du rapport avant qu'il ne soit soumis au chef de département ou à l'ordre judiciaire). La responsabilité de l'Etat sera également plus clairement engagée. Les conclusions d'une investigation, si elle atteste le mobbing, doivent être suivies de sanctions que seuls peuvent prendre les responsables hiérarchiques. La base légale du groupe Impact entrera en vigueur avec la nouvelle Loi sur le personnel vaudois qui doit encore passer devant le peuple. En attendant, des dispositions transitoires ont été adoptées. ■